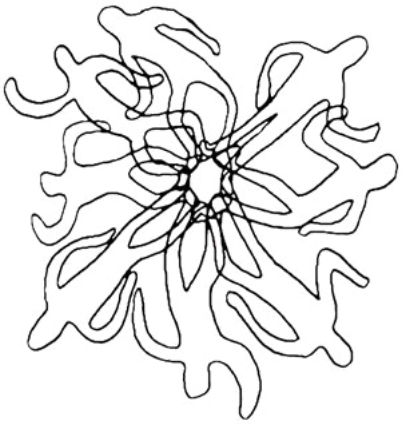
Enquête sur les conditions de travail des artistes dans le canton de Neuchâtel



visarte
Neuchâtel

Introduction

Cette enquête a pour but de dresser un état des lieux des conditions de travail des artistes dans le domaine des arts visuels dans le canton de Neuchâtel, afin d'étudier comment faire évoluer et harmoniser ces conditions.

Cadre de l'enquête et méthodologie

Début 2024, Visarte Neuchâtel a diffusé un questionnaire portant sur les conditions de travail des artistes, dont la plupart des questions concernaient l'année 2023. Ce questionnaire reprenait en grande partie un outil déjà élaboré et diffusé dans les cantons du Valais et de Genève dans le cadre d'enquêtes similaires[1].

Un recensement exhaustif des artistes[2] actif·x·ves à Neuchâtel, dont le statut reste indéfini, est impossible à mener. Pour pallier cette lacune, Visarte Neuchâtel a adressé par courriel une invitation à répondre au questionnaire à environ 200 artistes de la région. Les réseaux sociaux ont également relayé cette information.

35 réponses ont été retenues, constituant un échantillon suffisamment représentatif en nombre et en diversité pour notre analyse. La moyenne d'âge des répondants·x·es est de 51 ans, et le ratio femmes / hommes / personnes non-binaires est respectivement de 58%, 36% et 6%. Les participants·x·es déclarent consacrer en moyenne 28 heures par semaine à leur pratique artistique. 69% des répondants·x·es ont suivi une formation artistique, et 53%

1. Enquête sur les conditions de travail des artistes à Genève, Rosa Brux, Garage, Hélène Mariéthoz, Lab-of-Arts, juillet 2020.
Enquête sur les conditions de travail des artistes en Valais, Hélène Mariéthoz, 2022.

2. Par artiste, nous entendons toute personne ayant une activité professionnelle dans le domaine de l'art contemporain (artistes visuels·x·les, performeurs·x·euses, curateurs·x·trices indépendants·x·tes, critiques, chercheurs·x·euses, etc.).

sont titulaires d'un master ou équivalent. En moyenne, les artistes déclarent avoir participé à 5 expositions ou projets artistiques en 2023, et la plupart exercent également une activité artistique dans d'autres cantons ou à l'étranger (84%).

Principaux résultats

En bref

L'enquête met en évidence que :

– Les artistes ne sont pas assez rémunéré·x·es pour leur travail ;

– Pour une très large majorité des artistes du canton de Neuchâtel, il est impossible de vivre du seul revenu artistique ;

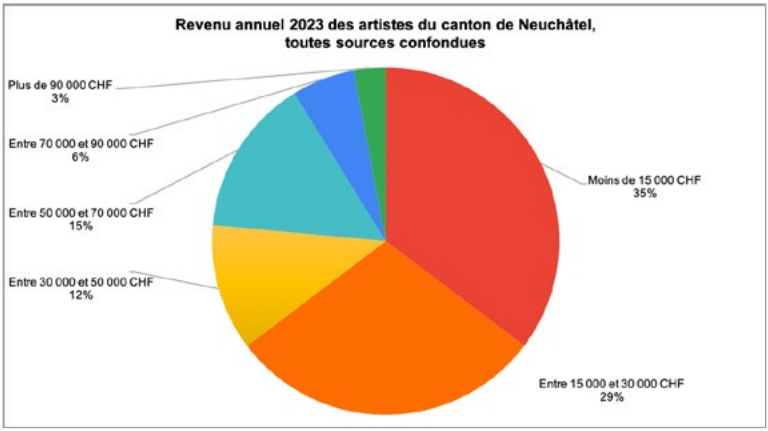
– La protection sociale et juridique des artistes est très souvent insuffisante.

Revenus

Une large majorité des participants·x·es (64%) déclarent avoir perçu moins de CHF 30'000 en 2023, toutes sources de revenus confondues. Au sein de ce groupe, plus d'un tiers (35%) ont gagné moins de CHF 15'000, révélant des niveaux de revenus particulièrement bas. À titre de comparaison, le salaire annuel brut médian en Suisse en 2023 a été de CHF 84'500[3]. Par ailleurs, 63% des participants·x·es exercent régulièrement une activité rémunérée hors du domaine artistique, qui constitue une part importante de leurs revenus dans 82% des cas.

La situation financière dans le domaine des arts visuels dans le canton de Neuchâtel peut ainsi être considérée comme précaire. En effet, en 2023, le seuil de risque de

3. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail.html



pauvreté se situait à CHF 2'599 par mois pour un ménage d'une personne[4], soit CHF 31'188 par année.

Rémunération de la pratique artistique

Le revenu médian issu uniquement de la pratique artistique se situe à CHF 5'000 pour l'ensemble de l'année 2023. Il apparaît dès lors extrêmement difficile de vivre uniquement d'une pratique artistique, sans autre source de revenu.

Concernant les différents types des revenus liés à la pratique artistique, 50% des participants·x·es déclarent avoir effectué des ventes d'œuvres d'art, et 41% avoir perçu des cachets d'artiste et/ou un salaire pour des projets artistiques.

Cotisations et protections sociales

En matière de protection sociale, 24% des participants·x·es déclarent ne disposer d'aucun statut encadrant leur pratique artistique, et ne cotisent donc pas aux assurances sociales. Ces personnes ne peuvent pas recourir au

4. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-privations/pauvrete.html

chômage pour leur pratique artistique, ni prétendre aux allocations pour perte de gain.

59% des répondants·x·es possèdent le statut d'indépendant·x·e, et 21% exercent dans un cadre salarié. Seulement 29% déclarent avoir soumis l'intégralité de leurs revenus artistiques à des cotisations et charges sociales en 2023.

La majorité des participants·x·es ne cotise pas à la prévoyance vieillesse liée à leur activité artistique : 66% ne contribuent pas à la LPP (2ème pilier), et 69% ne disposent pas non plus d'un 3ème pilier. Il apparaît également que 52% ne sont affiliés·x·es ni à un syndicat, ni à une association professionnelle.

Concernant la protection juridique, 35% des participants·x·es n'ont jamais signé de contrat écrit pour leurs différents projets artistiques en 2023. En cas d'accord oral, les conditions de travail ont été clairement définies dans seulement 52% des cas.

Préoccupations des artistes

À la question « dans quels domaines vos conditions de travail devraient-elles être améliorées prioritairement ? », les participants·x·es citent en premier lieu la rémunération (67%), suivie de près par le statut des artistes (65%), et par l'accès aux subventions (59%). Viennent ensuite la sécurité sociale (44%), les conditions matérielles générales (38%), l'accès à un espace de travail (29%), l'accès à l'information (29%), la protection juridique (21%) et les contrats écrits (18%).

Conclusion

Alors même que les participants·x·es remplissent les critères permettant de qualifier leur pratique de professionnelle, notamment en terme de formation artistique, de nombre d'heures consacrées à la pratique artistique, et de participations annuelles à des expositions, les revenus qui en découlent demeurent largement insuffisants dans la grande majorité des cas pour pouvoir garantir des conditions de vie décentes.

La protection sociale et juridique s'avère elle aussi trop souvent insuffisante.

Les conditions de travail des artistes dans le canton de Neuchâtel peuvent ainsi être qualifiées d'extrêmement précaires.

Ces constats appellent à une responsabilisation accrue des institutions culturelles, des instances de financement et des pouvoirs publics, afin de garantir des conditions de travail conformes aux standards professionnels, notamment en matière de rémunération et de protection sociale. Dans ce contexte, le rôle des associations professionnelles telles que Visarte apparaît essentiel pour accompagner les artistes, défendre leurs intérêts et promouvoir des pratiques plus équitables, notamment à travers des outils comme le guide des honoraires.

Ressources

Visarte

Travail des artistes

Plateforme culture NE

Observatoire romand de la culture

Suisseculture Sociale

Wages For Wages Against

Lab of Arts

infos-artistes-GE

Visarte Neuchâtel
Rue Louis Favre 1
2000 Neuchâtel
info@visarte-neuchatel.ch